
Jour de séance 3

le jeudi 22 novembre 2018

11 h

Prière.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par l'hon. M. Gauvin, appuyé par M. Fairgrieve, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 20 novembre 2018

À Son Honneur,
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Gallant, appuyé par M. Bourque, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendée par la suppression du point après le mot « diligentes » et par l'ajout de ce qui suit :

« , et nous exhortons en outre les conseillers de Votre Honneur à maintenir le moratoire sur la fracturation hydraulique partout dans la province. ».

La question est proposée au sujet de l'amendement.

Il est unanimement convenu de permettre à M. Gallant de poursuivre son discours, même après avoir proposé un amendement.

Après un certain laps de temps, le débat est ajourné sur la motion de M. Coon.

La séance est levée à 11 h 34.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Société de
développement régional
pour 2016-2017

(21 novembre 2018).